

# REGLEMENT PARTICULIER

## 13ème Rallye Le Mans Historique de Régularité du 1<sup>er</sup> avril 2017

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès approbation par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire  
Ouverture des engagements : dès parution du règlement  
Clôture des engagements : 20 mars 2017  
Vérification des documents et des voitures : samedi 1<sup>er</sup> avril de 7h à 9h, Base de Loisirs de Tuffé  
Heure de mise en place du parc de départ : 7h30 à 9h15  
Publication des équipages admis au départ : 9h15  
Briefing des pilotes : le 1<sup>er</sup> avril à 9h15. Lieu : syndicat d'Initiative Base de Loisirs de Tuffé  
Départ de : 9h30, Base de Loisirs  
Publication des résultats partiels : restaurant du Lac base de Loisirs de Tuffé  
Arrivée à : 17h50 Base de Loisirs de Tuffé  
Publication des résultats du rallye : Restaurant du Lac à Tuffé  
Remise des prix : Restaurant du Lac à Tuffé

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Maine Bretagne organise, le 1<sup>er</sup> avril 2017, le 13ème Rallye Le Mans Historique de Régularité, en qualité d'organisateur Administratif, un rallye de Régularité Historique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *Bretagne Pays de la Loire* en date du 16/01/2017 sous le numéro **R 3**

#### **Comité d'Organisation**

Président ASA Maine Bretagne: MORISSEAU Patrick  
Président Ecurie Le Mans : GRISON André  
Secrétariat du Rallye : GRISON André, 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable  
Téléphone : 02.43.29.13.45 Portable 06.07.68.57.82  
email : [andre.grison@wanadoo.fr](mailto:andre.grison@wanadoo.fr) [ecurielemans.org](http://ecurielemans.org)  
Permanence du Rallye : Tuffé Val de Chéronne, Syndicat d'Initiative  
Samedi 1<sup>er</sup> avril 2017 de 7h à 20 heures

#### **Organisateur technique**

Nom : Ecurie Le Mans représentée par Monsieur GRISON André Licence n° 1201/29481  
Adresse : 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable Tél. 02.43.29.13.45 06.07.68.57.82

### 1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course :	GIRARD Roger	Licence n° 1315/23809
Commissaire Technique :	PALLU Bruno	Licence 1201/130242
Commissaire sportif :	CHAUDET José	Licence 1202/2413
Chargés des relations avec les concurrents:	GUILLER Gilles	Licence 1507/2504
Voiture tricolore :	GRISON André	Licence 1201/29481

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour :

- le Championnat individuel de l'ACO VHRS-VHR
- Le Championnat de Ligue Bretagne Pays de la Loire VHRS-VHR
- Le Challenge André CADIOU Régularité-Navigation
- Le Trophée des écuries de l'ACO.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le : samedi 1<sup>er</sup> avril 2017  
de 7h à 9h à : Tuffé Val de Cheronne, Base de Loisirs.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA décret 2006-554 du 16 mai 2006

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 13<sup>ème</sup> Rallye le Mans Historique doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 20 mars 2017.

**Sur un parcours identique 2 formules vous sont proposées :**

**A : REGULARITE**

**B : REGULARITE NAVIGATION**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 60 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 190 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 380 € (x 2)
- équipage licenciés à une ASA de l'ACO : 170 €
- équipage un licencié à une ASA de l'ACO : 180 €
- sans les 2 repas de clôture : 150 €

Ils comprennent :

Les 2 plaques de rallye, 2 numéros de portières, café croissant à l'accueil, 2 déjeuners et 2 repas lors de la remise des prix.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.1. Tout équipage doit être composé d'un premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement.**

**Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.**

**Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, l'équipier doit être titulaire du permis de conduire.**

**L'âge minimum d'un équipier est de 10 ans dans ce cas il doit être titulaire d'un titre de participation régularité.**

Tous les conducteurs et les équipiers doivent être :

- Soit être en possession d'une licence valable pour l'épreuve de l'année en cours
- Soit obtenir de l'organisateur un titre de participation de régularité FFSA

Ces titres de participation seront délivrés pendant les vérifications administratives de l'épreuve et feront l'objet d'un paiement d'un droit de 31€ après la présentation d'un certificat médical précisant que le participant est simplement apte à la conduite en rallye de régularité.

## ARTICLE 4 P : VOITURES EQUIPEMENTS

### 4.1 VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de série conformes à la législation routière en France et construites au moins 15 ans avant le premier janvier de l'année en cours.

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour un usage normal sur route ouverte dans leur intégralité.

Extincteur : obligatoire en cours de validité : 1kg

Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants.

Gilets fluorescents : un par membre d'équipage, et un triangle.

**GPS interdit sous peine d'exclusion. Tous appareils de mesures de distances et de moyennes sont acceptés.**

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 13ème Rallye Le Mans Historique de Régularité représente un parcours de 253,81 km, 100% goudron.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 6 zones de régularité d'une longueur totale de 104,2 km.

L'itinéraire et les horaires sont tenu secrets.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1. DEPART

L'intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute.

Le départ sera donné en conformité avec le programme.

L'absence de visa ou de marque d'un contrôle quelconque, ou la remise du carnet de contrôle aux postes de contrôle dans un ordre incorrect, entraînera une pénalité de 500 points

Le temps attribué pour couvrir la distance entre deux contrôles horaires consécutifs figurera sur le carnet de contrôle.

7.1 .8 Tous les équipages recevront une documentation complète comprenant toutes les informations nécessaires pour effectuer l'itinéraire correctement.

**La catégorie régularité : 100% fléché métré.**

**La Catégorie régularité navigation : fléché métré non métré tracé sur carte 1/25000ème** Toutes les distances seront données avec précision ainsi que les moyennes en fonction des secteurs couverts.

L'organisateur fournira une table de moyennes pour chaque test de régularité, cependant les appareils de moyenne ne sont pas interdits.

### 7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.1. Tous les contrôles, c'est-à-dire contrôles horaires, contrôles de passages, départ et arrivées des tests de régularité sont indiqués au moyen de sigles standardisés agréés par la FIA.

### 7.3 .CONTROLES DE PASSAGES – CONTROLES HORAIRES

#### 7.3.1. CONTROLES DE PASSAGES

A ces contrôles, les commissaires en poste doivent simplement viser et ou signer le carnet de contrôle dès que celui-ci est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Des CP panneau,, lettres et chiffres, ainsi que des CP pinces seront disposés sur le parcours pour la vérification du respect de celui-ci.

L'absence de visa ou de marque de n'importe quel contrôle de passage entraînera une pénalisation de 50 points.

### **7.3.2. CONTROLES HORAIRES**

A ces contrôles les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle son heure de présentation par un membre de l'équipage.

L'équipage peut attendre son heure idéale avant le sigle jaune.

L'heure idéale de pointage est celle qui est obtenue en additionnant le temps accordé pour parcourir le secteur de liaison à l'heure de départ de ce secteur.

L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage ou de celle qui la précède.

Toute différence entre l'heure réelle et l'heure idéale de pointage sera pénalisé en raison :

- Pour tout retard : par minute : 5 points
- Pour toute avance : par minute : 30 points

Absence d'un visa de contrôle horaire, ou passage de contrôle à l'envers, ou arrivée au contrôle après le délai maximum de 30 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent : 150 points

Pour être classé, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve.

### **7.3.3. T I P**

Des temps idéaux de passage seront mis en place par l'organisateur sur les parcours de liaison pour respecter la régularisation de la circulation : pénalités idem contrôles horaires. Les TIPS seront mentionnés sur le carnet de route.

### **7.5. TESTS DE REGULARITE**

Le chronométrage sera manuel.

Lors de ces tests les concurrents sont tenus au respect d'une vitesse moyenne qui leur est imposé par l'organisateur technique. Chaque test pouvant faire l'objet de plusieurs moyennes successives en fonction du profil de la route.

Cette moyenne pourra en aucun cas excéder : 50km/h

Les départs des tests de régularité seront donnés par un commissaire.

- Pour chaque seconde au dessous du temps idéal : 2 points
- Pour chaque seconde au dessus du temps idéal : 1 point

Si un test de régularité n'est pas effectué : pénalité : 600 points.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Aucune réclamation ne sera admise.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Un classement scratch des 2 catégories (sans les pénalités CP), comptant pour les 2 Championnats.

Un classement navigation : Challenge André CADIOU

Un classement féminin.

Un classement inter écurie ou team.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

La remise des prix se déroulera le 1<sup>er</sup> avril au restaurant du lac lors du repas de clôture.

Deux coupes aux 5 premiers équipages : du classement scratch

3 premiers équipages : du classement navigation (non cumulable)

Deux coupes au 1<sup>er</sup> équipage féminin.

Une coupe inter écurie ou team.